

Procès-verbal

Constatation d'abandon d'une concession

Cimetière Communal

Le 26 juin 2026, à 10 heures 00,

Nous, Bruno BARBE, maire de la commune de RAMONCHAMP,

Assisté de Madame Christelle MAURICE, policier municipal et de Madame Virginie BERARD, conseillère déléguée

S'étant rendus, au cimetière communal de RAMONCHAMP,

Devant les concessions funéraires :

- **n°51** de catégorie trentenaire enregistrée par acte en date du 27 août 1984 à RAMONCHAMP dont il est de notoriété publique qu'elle a été accordée à Monsieur **Germain RAMSEYER** en son vivant demeurant à RAMBERVILLERS il y a plus de trente ans, et que durant cette même période il n'y a pas eu d'inhumation.
- **n°122** de catégorie trentenaire enregistrée par acte en date du 26 avril 1972 à RAMONCHAMP, dont il est de notoriété publique qu'elle a été accordée à Monsieur **Georges GROSDÉMANGE** en son vivant demeurant à THIONVILLE il y a plus de trente ans, et que durant cette même période il n'y a pas eu d'inhumation.
- **n°251** de catégorie trentenaire enregistrée par acte en date du 6 juin 1961, dont il est de notoriété publique qu'elle a été accordée à Monsieur Louis PERRY en son vivant demeurant à DIJON il y a plus de trente ans, et que durant cette même période il n'y a pas eu d'inhumation.
- **n°346** de catégorie trentenaire enregistrées par acte en date du 21er décembre 1986 à RAMONCHAMP dont il est de notoriété publique qu'elle a été accordée à Monsieur **Marcel SAILLEY** en son vivant demeurant à RAMONCHAMP il y a plus de trente ans, et que durant cette même période il n'y a pas eu d'inhumation.

Aucun descendant, ni successeur du concessionnaire n'étant présent, ni représenté, malgré la notification et la publication de notre avis en date du 26 mai 2026.

De ce constat, dont il résulte que ladite concession se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales.

En conséquence, le procès-verbal a été dressé.

Fait à RAMONCHAMP, le 26 juin 2026

Le maire

Bruno BARBE



Les ayants-droits

Police municipale

POLICE INTERCOMMUNALE
Rég. 08 38 55 55 57
Rég. 04 72 92 55 58
8 rue de la Favée
88160 FRESSE SUR MOSELLE